



Agir ensemble pour moins de déchets

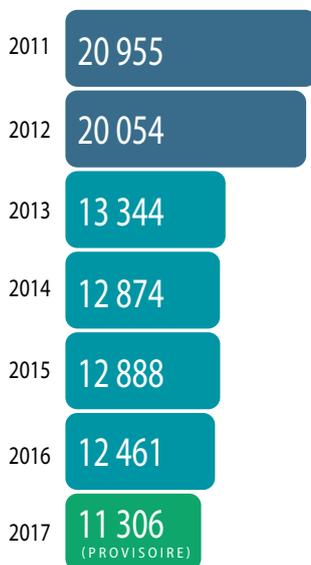
Toutes les études montrent que la mise en place de la Redevance Incitative se traduit par une baisse des tonnages de déchets ménagers non triés et une hausse de tonnage de déchets triés. Ces effets apparaissent avant même l'entrée en vigueur de la redevance, compte tenu de la communication préalable mise en œuvre pour sensibiliser les habitants.

Notre territoire n'échappe pas à la règle. Et la tendance se confirme en 2017 (-15% d'ordures ménagères collectées entre 2016 et 2017) mais avec quelques bémols.

L'augmentation des dépôts sauvages à la charge des communes donc financièrement de leurs habitants, et la perte de qualité avec une augmentation des erreurs de tri qui représente une dépense supplémentaire pour le SICTOM de plus de 350 000 € pour l'année qui vient de s'écouler.

Avec moins d'ordures ménagères à gérer, votre syndicat

Tonnages d'ordures ménagères collectées par le SICTOM



optimise ses collectes entraînant pour la plupart des communes des **changements de jour de collecte** (voir carte en page 5), et sans diminuer le service rendu avec un **passage du camion une fois toutes les semaines**.

Car si la réduction des déchets permet principalement de préserver les ressources et de diminuer les impacts sur l'environnement, elle permet également de maîtriser le budget des collectivités en charge de leur élimination.

Et **cette maîtrise permet pour l'année 2018 de ne pas augmenter la grille tarifaire qui sera identique à celle de 2017**, tout en réhabilitant deux déchèteries (le coût pour une déchèterie est estimé à 600 000 €).

Mais pour que la Redevance Incitative soit réellement efficace, des actions en parallèle doivent être engagées pour réduire, recycler, réutiliser, valoriser... les déchets. Lauréat de l'appel à projet du ministère de l'environnement «Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage», votre syndicat a tenu début septembre, le premier Comité de Pilotage ZDZG en invitant des collectivités, des entreprises, des associations... pour l'accompagner dans cette démarche. De manière générale, les territoires « Zéro Déchet Zéro Gaspillage »

Le journal du SICTOM

TOUT SAVOIR SUR LA VIE DE NOS DÉCHETS



63

communes

85 000

habitants

10

déchèteries

www.sictom-chateauneuf.fr

5 FÉVRIER
NOUVEAUX
JOURS DE
COLLECTE
À L'INTÉRIEUR

s'engagent à mettre en œuvre un projet concernant la prévention et la gestion des déchets, dans une dynamique d'économie circulaire, sachant que le « Zéro Déchet

Zéro Gaspillage » est un idéal à atteindre.

Ainsi les actions déjà mises en place avec ses partenaires et relais* sur le territoire seront dans l'avenir suivies d'autres pour que tous ensemble nous agissions pour moins de déchets.

*Retrouvez une partie de ces actions en page 4

Daniel BRETON
Président

SOMMAIRE

GRILLE TARIFAIRE 2018
NOUVEAUX JOURS
DE COLLECTE DES
ORDURES
MÉNAGÈRES

ZOOM SUR
L'ÉCONOMIE
CIRCULAIRE



GRILLE TARIFAIRE POUR LES PARTICULIERS

Levées et dépôts comptabilisés du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018

Ces tarifs sont valables pour toutes les communes desservies par le SICTOM.

	1 Part accès aux services du  2018	2 Part moyen de collecte 2018 selon le volume de la poubelle (comprenant 17 levées, constituant le seuil)	Facturé en 2018		Facturé en 2019 **
			Coût annuel soit le total des colonnes 1 et 2	Par levée éventuellement réalisée au-delà du seuil du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017	Coût levée réalisée au-delà du seuil du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2018
Bac de 80 litres	89,88 €	102,12 €	192,00 €	2,76 €	2,76 €
Bac de 120 litres	89,88 €	137,88 €	227,76 €	3,24 €	3,24 €
Bac de 180 litres	89,88 €	191,52 €	281,40 €	3,96 €	3,96 €
Bac de 240 litres	89,88 €	245,16 €	335,04 €	4,68 €	4,68 €
Bac de 360 litres	89,88 €	352,44 €	442,32 €	6,12 €	6,12 €
Je réside à Châteauneuf-sur-Loire 1,18 € pour le service de collecte hebdomadaire en porte-à-porte des emballages (bac à couvercle jaune) réalisé <u>du 1^{er} au 31 janvier 2018.</u>					

	1 Part accès aux services du  2018	2 Part moyen de collecte 2018 pour le badge (comprenant 27 dépôts, constituant le seuil)	Facturé en 2018		Facturé en 2019**
			Coût annuel Soit le total des colonnes 1 et 2	Coût dépôt 2017	Coût dépôt 2018
Je possède le badge seul	89,88 €	50,70 €	140,58 €	0,60 € par dépôt éventuellement réalisé au-delà du seuil du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017	0,60 € par dépôt réalisé au-delà du seuil du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2018
J'ai un badge et un bac pour les ordures ménagères	Payé sur la base du bac en fonction de son volume			0,60 € par dépôt dès le premier dépôt réalisé du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2017	0,60 € par dépôt dès le premier dépôt

* Si je dispose de bacs collectifs (affectés à plusieurs logements), la redevance sera envoyée au bailleur ou syndic, avec une répartition dans les charges locatives.

** En 2019, je réglerai également la part accès aux services du SICTOM et la part moyen de collecte pour l'année 2019.

LE SAVIEZ-VOUS ?

• Vous avez la possibilité de **changer de volume de bac ou de mode de collecte** (bac à badge ou badge à bac) **sur simple demande écrite** (courrier, courriel ou formulaire à l'accueil du SICTOM).

BAC → BADGE

En cas de changement de **composition familiale** (naissance, décès, départ des enfants du foyer...), l'échange est gratuit sur présentation d'un justificatif.

BADGE → BAC

S'il s'agit d'une demande pour **convenance personnelle**, le premier échange est gratuit. Le deuxième échange est payant.



Vous pouvez également faire la demande d'un badge d'accès aux colonnes d'apport volontaire pour les ordures ménagères, en complément de votre bac. Son acquisition est dans ce cas facturée 10 €.

• Afin d'**estimer le montant de votre prochaine redevance d'enlèvement des ordures ménagères (2018)**, un simulateur est à votre disposition sur le site internet du SICTOM (rubrique redevance incitative).

• Vous pouvez également créer votre **compte personnel** sur le site internet du SICTOM (rubrique redevance incitative) pour suivre vos levées et dépôts, retrouver vos dernières factures ainsi que les informations concernant votre bac ou votre badge.

• **En cas de déménagement ou d'emménagement**, pensez à signaler au SICTOM votre nouvelle adresse afin que votre dossier soit mis à jour.

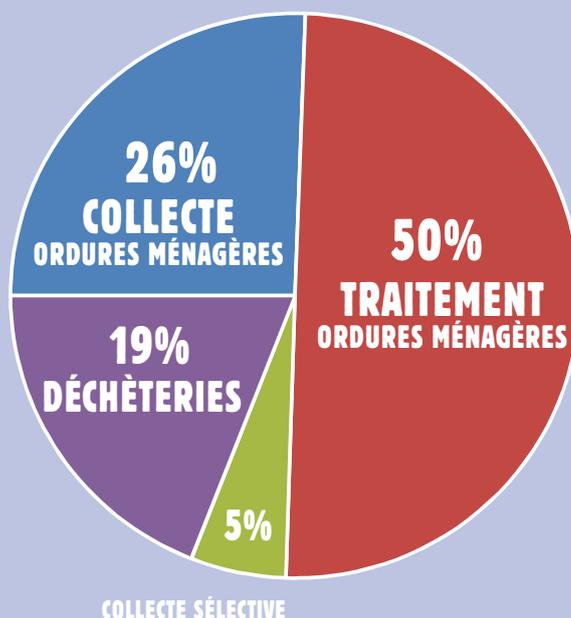
La facture du service est en effet calculée en fonction de la période d'occupation du domicile.

VOUS ÊTES UN PROFESSIONNEL, UNE ADMINISTRATION ?

Les déchets de vos activités collectés par le SICTOM sont soumis à une grille tarifaire dédiée.

Renseignements complémentaires sur le site internet du SICTOM (rubrique redevance incitative).

QUE FINANCE LA REDEVANCE ?



Coût net en €/habitant après déduction des recettes (subventions, revente de matériaux recyclables, soutiens financiers des éco-organismes comme Eco-Emballages).

CALENDRIER DE FACTURATION 2018

▶ Je peux adhérer au **prélèvement automatique en trois fois** pour le paiement de la redevance jusqu'au **28 février 2018** à l'aide du formulaire disponible sur le site internet du SICTOM ou en mairie.

▶ Je reçois ma **facture 2018 par courrier**, au cours du **deuxième trimestre 2018**.

▶ Pour les professionnels, l'envoi de la facture a lieu deux fois par an, à semestre échu.

▶ Les tarifs de redevance pour l'année 2019 seront votés en décembre 2018 par vos représentants élus au SICTOM.

ZOOM SUR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE



Vous avez peut-être déjà entendu parler de l'économie circulaire dans les médias, ce nouveau concept qui emboîte le pas au développement durable.

Mais de quoi s'agit-il exactement ?

L'économie circulaire vise à **rompre avec le développement économique historique**, dit linéaire. L'objectif est d'**économiser les ressources, l'énergie et les services** nécessaires pour produire des matières premières, et de réduire les déchets de production et de consommation.

Enfin, lorsqu'un déchet est produit, par une entreprise, une administration ou un particulier, il s'agit de le valoriser au maximum, par exemple en le compostant ou en le recyclant.

Le SICTOM est lauréat de l'appel à projet national « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » du Ministère de l'Environnement et met en œuvre des actions afin de favoriser l'économie circulaire au niveau local dans le domaine des déchets.

Une aide financière est versée par l'Etat au SICTOM pour la mise en œuvre de ce programme.

ZOOM SUR QUELQUES EXEMPLES D'ACTIONS MENÉES AU NIVEAU LOCAL PAR LE SICTOM



RECYCLAGE MATIÈRE
Sensibilisation dans les établissements scolaires afin de connaître les différentes filières de recyclage existantes, par exemple en déchèteries.

RECYCLAGE ORGANIQUE
Service de broyage des déchets verts à domicile réalisé par les entreprises d'insertion ADS 45 et Val Espoir.

RECYCLAGE (matière et organique)



RECYCLAGE ORGANIQUE
Poulailler mis en place au restaurant scolaire de Lorris pour valoriser les restes de repas.



RÉEMPLOI
Prêt de gobelets réutilisables aux organisateurs de manifestations locales en remplacement des gobelets jetables.



CONSOMMATION RESPONSABLE À L'ACHAT
Sacs de caisses réutilisables distribués en 2016 dans les communes et commerces, en remplacement des sacs de caisse à usage unique.

EXTRACTION/EXPLOITATION ET ACHATS DURABLES

ÉCO-CONCEPTION (produits et procédés)

ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE

ÉCONOMIE DE LA FONCTIONNALITÉ

ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE

Il peut s'agir par exemple d'une entreprise qui dispose d'un espace de lavage pour poids lourds et le met à disposition des autres entreprises de sa zone d'activité.

ÉCONOMIE DE LA FONCTIONNALITÉ

Vous contribuez certainement déjà à l'économie de la fonctionnalité sans le savoir ! Prêter sa perceuse, covoiturer, louer votre maison durant vos vacances permet de privilégier l'usage plutôt que la possession et ainsi de réduire la consommation de ressources.

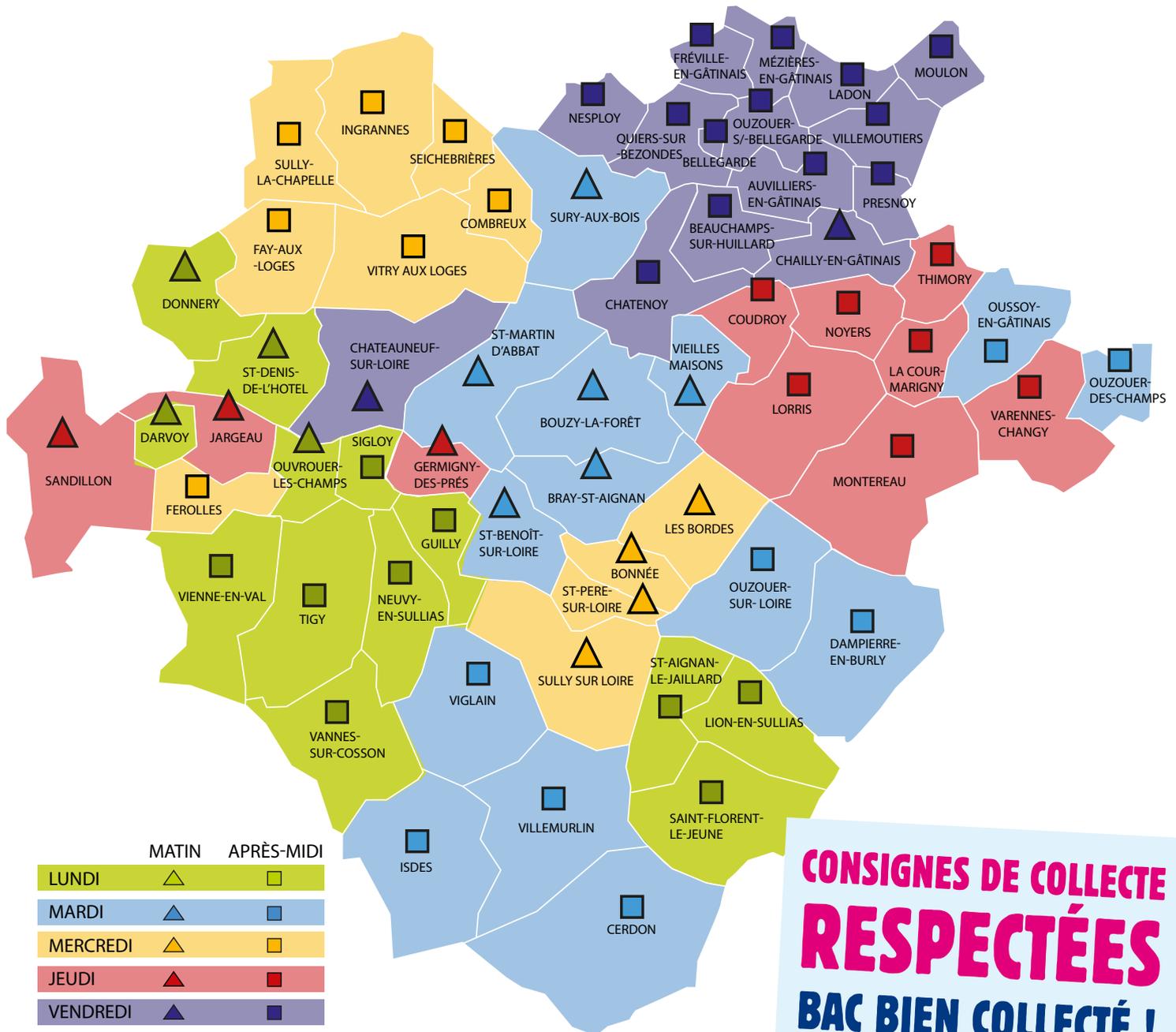


RÉEMPLOI-RÉPARATION
Collecte de vélos à la déchèterie d'Ouzouer-sur-Loire et de Jargeau. Ces derniers sont ensuite réparés avant d'être revendus par les associations 1-Terre-actions et HADEC.

L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE : 3 DOMAINES, 7 PILIERS

NOUVEAUX JOURS DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES EN PORTE-À-PORTE

À partir du **5 FÉVRIER 2018**, la plupart des communes changent de jour de collecte pour le bac de collecte, destiné aux ordures ménagères (couvercle vert). Retrouvez sur la carte suivante le jour de collecte hebdomadaire pour votre commune à partir de cette date.



RAPPEL EN CAS DE JOUR FÉRIÉ

Si le jour de collecte est férié, les collectes sont décalées au lendemain.

Donc si le lundi est férié, la collecte du lundi aura lieu le mardi, celle du mardi le mercredi, celle du mercredi le jeudi, ...

En revanche, si le jeudi est férié, les collectes du lundi au mercredi qui précèdent, auront lieu comme d'habitude. Seule la collecte du jeudi aura lieu le vendredi et celle du vendredi le samedi.

Retrouvez toutes les informations concernant les décalages de collectes dans votre commune sur notre site internet, rubrique Guide des déchets/Les ordures ménagères /Les jours fériés.

CONSIGNES DE COLLECTE RESPECTÉES BAC BIEN COLLECTÉ !

- Je présente mon bac à l'emplacement prévu la veille au soir si la collecte est le matin, avant midi si la collecte est l'après-midi.
- Mes déchets sont placés dans des sacs-poubelle fermés, le couvercle du bac est totalement fermé, je ne présente pas de sacs au sol.
- Retrouvez l'intégralité des consignes dans le Règlement du Service public d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés, téléchargeable sur le site internet du SICTOM.

L'IMPACT DU TRI ET DU RECYCLAGE EN FRANCE



L'ÉQUIVALENT DE
1200
TOUR EIFFEL
DE MÉTAL RECYCLÉ
CHAQUE ANNÉE
EN FRANCE !

Dans une étude réalisée cette année par une fédération professionnelle du recyclage, on apprend qu'en 2014, ont été évités à l'échelle nationale, grâce au recyclage des déchets :

- Environ 22,5 millions de tonnes équivalent CO2 de gaz à effet de serre soit l'équivalent de **9,6 millions de véhicules en moins sur les routes sur l'année.**
- Environ 124 térawattheure d'énergie primaire, ce qui équivaut à **80% de la consommation électrique de l'ensemble des foyers français.**

Si l'on prend la seule filière du recyclage des ferrailles en France, on constate que, chaque année, c'est l'équivalent de **1 200 Tour Eiffel** qui sont recyclées.

Enfin, concernant la filière du **carton**, on apprend qu'il faut **2 fois plus de fibres pour fabriquer ce dernier à partir de fibres vierges** qu'à partir de fibres recyclées.

Des chiffres qui donnent du sens au geste de tri effectué par les citoyens !

Retrouvez l'intégralité de l'étude sur l'espace presse de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie : <http://presse.ademe.fr>

NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE POUR LES BUREAUX DU SICTOM

Afin d'assurer le traitement des demandes des usagers, l'accueil du SICTOM situé à Châteauneuf-sur-Loire est désormais fermé au public les mercredis et vendredis après-midi, à partir de 13h.

L'accueil physique et téléphonique du SICTOM est donc ouvert aux horaires suivants :

Lundi :	9h-13h / 14h-17h
Mardi :	9h-13h / 14h-18h30
Mercredi :	9h-13h
Judi :	9h-13h / 14h-17h
Vendredi :	9h-13h



En cas d'afflux important à l'accueil du SICTOM, il est possible que la ligne téléphonique soit ponctuellement saturée.

Merci d'adresser vos demandes par courriel : sictom@sictom-chateauneuf.fr

CONTACT

Tél. 02 38 59 50 25

Courriel : sictom@sictom-chateauneuf.fr

Directeur de la publication :

Daniel BRETON

Rédaction :

SICTOM de la Région de Châteauneuf-sur-Loire

Conception et illustration :

Benoît MATRION

Photos :

SICTOM de la Région de Châteauneuf-sur-Loire

SICTOM de la Région de Châteauneuf-sur-Loire

ZI Saint Barthélémy - BP97

45110 Châteauneuf-sur-Loire

Imprimé sur papier recyclé et encre végétale par
IMPRIMERIE SAVIARD

Dépôt légal : Janvier 2018 - ISSN 2261-1320